

après la dévastation , se contentaient de vivre de quelques plantations dont ils vendaient le superflu aux vaisseaux qui passaient sur leurs côtes. Toute la population de la colonie , concentrée au petit territoire qui nourrissait cette race de destructeurs , était bornée à quinze cents esclaves , commandés par autant de tyrans , lorsque les Anglais vinrent enfin attaquer cette ville , s'en rendirent maîtres , et s'y établirent en 1655.

xxxii.
La Jamaïque est conquise par les Anglais. Evénemens arrivés dans l'île depuis qu'ils en sont les maîtres.

Avec eux y entra la discorde. Ils en apportaient les plus funestes germes. D'abord la nouvelle colonie n'eut pour habitans que trois mille hommes de cette milice fanatique qui avait combattu et triomphé sous les drapeaux du parti républicain. Bientôt ils furent joints par une multitude de royalistes qui espéraient trouver en Amérique la consolation de leur défaite , ou le calme de la paix. L'esprit de division qui avait si long-temps et si cruellement déchiré les deux partis en Europe les suivit au-delà des mers. C'en était assez pour renouveler dans le Nouveau-Monde les scènes d'horreur et de sang tant de fois répétées dans l'Ancien. Mais Penn et Venables, conquérans de la Jamaïque , en avaient remis le commandement à l'homme le plus sage , qui se trouvait le plus ancien officier. C'était Dodley , qui avait plié sous l'autorité d'un citoyen vainqueur , mais sans rien perdre de son attachement pour les Stuarts. Deux fois Cromwel , qui avait démêlé ses sentimens secrets , lui substitua de ses partisans , et

deux fois leur mort remplaça Dodley à la tête des affaires.

Les conspirations qu'on tramait contre lui furent découvertes et dissipées. Jamais il ne laissa impunies les moindres brèches faites à la discipline. La balance fut dans ses mains toujours égale entre la faction que son cœur détestait et celle qu'il aimait. L'industrie était excitée , encouragée par ses soins , ses conseils et ses exemples. Son désintéressement appuyait son autorité. Content de vivre du produit de ses plantations , jamais on ne réussit à lui faire accepter des appointemens. Simple et familier dans la vie privée , il était dans sa place intrépide guerrier , commandant ferme et sévère , sage politique. Sa manière de gouverner fut toute militaire : c'est qu'il avait à contenir ou policer une colonie naissante , uniquement composée de gens de guerre ; à prévenir ou repousser une invasion des Espagnols , qui pouvaient tenter de recouvrer ce qu'ils venaient de perdre.

Mais , lorsque Charles II eut été appelé au trône par la nation qui en avait précipité son père , il s'établit à la Jamaïque un gouvernement civil , modelé , comme dans les autres îles , sur celui de la métropole. Cependant ce ne fut qu'en 1682 qu'on y publia un corps de lois qui la distinguait des autres établissemens. Trois de ces sages statuts méritent l'attention des lecteurs politiques.

Le but du premier est d'exciter les citoyens à

la défense de la patrie, sans que la crainte de commettre leur fortune particulière puisse les détourner du service public. Il ordonne que tout dommage fait par l'ennemi sera payé sur-le-champ par l'état, et aux dépens de tous les sujets si le fisc n'y suffit pas.

Une autre loi veille aux moyens d'augmenter la population. Elle veut que tout maître de vaisseau qui aura porté dans la colonie un homme hors d'état de payer son passage reçoive une gratification générale de 22 liv. 10 s. La gratification particulière est de 168 liv. 15 s. pour chaque personne portée d'Angleterre ou d'Écosse; de 135 liv. pour chaque personne portée d'Irlande; de 78 liv. 15 s. pour chaque personne portée du continent de l'Amérique; de 45 liv. pour chaque personne portée des autres îles.

La troisième loi tend à favoriser la culture. Lorsqu'un propriétaire de terres n'a pas la faculté de payer l'intérêt ou le capital de ses emprunts, sa plantation est vendue au prix estimé par douze propriétaires. Sa valeur, quelle qu'elle soit, libère entièrement le débiteur. Mais, si elle excédait ses dettes, on serait tenu de lui rembourser le surplus. Cette jurisprudence, qu'on pourrait trouver partielle, a le mérite de diminuer la rigueur des poursuites du rentier et du marchand contre le cultivateur. Elle est à l'avantage du sol et des hommes en général. Le créancier en souffre rarement, parce qu'il est sur ses gardes; et le débiteur

en est plus tenu à la vigilance, à la bonne foi, pour trouver des avances. C'est alors la confiance qui fait les engagements, et cette confiance ne se mérite et ne s'entretient que par des vertus.

Le temps a amené d'autres réglemens. On s'aperçut que les Juifs, établis en grand nombre à la Jamaïque, se faisaient un jeu de tromper les tribunaux de justice. Un magistrat imagina que ce désordre pouvait venir de ce que la Bible qui leur était présentée était en anglais. Il fut arrêté que ce serait sur le texte hébreu qu'ils jureraient dans la suite, et après cette précaution les faux sermens devinrent infiniment plus rares.

En 1761 il fut décidé que tout homme qui ne serait pas blanc ne pourrait hériter que de 13,629 liv. 3 s. 4 d. Ce statut déplut à plusieurs membres de l'assemblée, qui s'indignèrent qu'on voulût ravir à des pères tendres la satisfaction de laisser une fortune achetée par de longs travaux à une postérité chérie, parce qu'elle ne serait pas de leur couleur. On se divisa, et le parlement d'Angleterre se saisit de la contestation. Un des plus célèbres orateurs de la chambre des communes se déclara hautement contre les nègres. Son opinion fut que c'étaient des êtres vils, d'une espèce différente de la nôtre. Le témoignage de Montesquieu fut le plus fort de ses argumens, et il lut avec confiance le chapitre ironique de *l'Esprit des lois* sur l'esclavage. Aucun des auditeurs ne soupçonna les véritables vues d'un écri-

vain si judicieux, et son nom subjuga tout le sénat britannique.

Tout le sénat britannique! tout un corps assemblé pour discuter les intérêts de la nation et prononcer gravement sur une motion dont l'injustice et la déraison ne méritaient que des huées! Et pourquoi ne pas opiner que ces noirs fussent entièrement déshérités? Si leur couleur autorisait à les priver d'une portion du bien de leurs pères, pourquoi pas de tout? C'est par le ridicule, et non par des argumens, qu'il fallait combattre des opinions d'une aussi palpable absurdité. Et quand, contre toute vraisemblance, c'eût été le sentiment de Montesquieu, qu'importait son autorité? Du moins fallait-il d'ailleurs s'assurer du sentiment de cet auteur.

Le bill allait s'étendre aux Indiens, lorsqu'un homme, moins aveuglé que les autres, fit observer que ce serait une injustice horrible de confondre les anciens propriétaires de l'île avec les Africains, et qu'il n'en restait d'ailleurs que cinq ou six familles.

Avant qu'aucune de ces lois eût été portée, la colonie avait acquis une assez grande célébrité. Quelques aventuriers, autant par haine ou jalousie nationale que par inquiétude d'esprit et besoin de fortune, attaquèrent les vaisseaux espagnols. Ces corsaires furent secondés par les soldats de Cromwel, qui, ne recueillant après sa mort que l'aversion publique attachée à ses cruels succès,

cherchèrent au loin un avancement qu'ils n'espéraient plus en Europe. Ce nombre fut grossi d'une foule d'Anglais des deux partis, accoutumés au sang par les guerres civiles qui les avaient ruinés. Ces hommes, avides de rapine et de carnage, écumaient les mers, dévastaient les côtes du Nouveau-Monde. C'était à la Jamaïque qu'étaient toujours portées par les nationaux, et souvent par les étrangers, les dépouilles du Mexique et du Pérou. Ils trouvaient dans cette île plus de facilité, d'accueil, de protection et de liberté qu'ailleurs, soit pour débarquer, soit pour dépenser à leur gré le butin de leurs courses. C'est là que les prodigalités de la débauche les rejetaient bientôt dans la misère. Cet unique aiguillon de leur sanguinaire industrie les faisait voler à de nouvelles proies. Ainsi la colonie profitait de leurs continuelles vicissitudes de fortune, et s'enrichissait des vices qui étaient la source et la ruine de leurs trésors.

Quand cette race exterminante fut éteinte par sa meurtrière activité, les fonds qu'elle avait laissés, et qui n'étaient, après tout, dérobés qu'à des usurpateurs plus injustes et plus cruels encore, ces fonds devinrent la base d'une nouvelle opulence par la facilité qu'ils donnèrent d'ouvrir un commerce interlope avec les possessions espagnoles. Cette veine de richesse, qu'on avait ouverte vers 1672, s'accrut successivement et très-rapidement vers la fin du siècle. Des Portu-

gais, avec un capital de trois millions, dont leur souverain avait avancé les deux tiers, s'engagèrent, en 1696, à fournir aux sujets de la cour de Madrid cinq mille noirs, chacune des cinq années que devait durer leur traité. Cette compagnie tira de la Jamaïque un grand nombre de ces esclaves. Dès-lors le colon de cette île eut des liaisons suivies avec le Mexique et le Pérou, soit par l'entremise des agens portugais, soit par les capitaines de ses propres vaisseaux employés à la navigation de ce commerce. Mais ces liaisons furent un peu ralenties par la guerre de la succession au trône d'Espagne.

A la paix, le traité de l'Assiento donna des alarmes à la Jamaïque. Elle craignit que la compagnie du Sud, chargée de pourvoir de nègres les colonies espagnoles, ne lui fermât entièrement le canal et la route des mines d'or. Tous les efforts qu'elle fit pour rompre cet arrangement ne changèrent point les mesures du ministère anglais. Il avait sagement prévu que l'activité des Assiéntistes donnerait une nouvelle émulation à l'ancien commerce interlope, et ses vues se trouvèrent justes.

Le commerce prohibé que faisait la Jamaïque était simple dans sa fraude. Un bâtiment anglais feignait qu'il manquait d'eau, de bois, de vivres; que son mât était rompu, ou qu'il avait une voie d'eau qu'il ne pouvait ni découvrir ni étancher sans se décharger. Le gouverneur permettait que

le navire entrât dans le port et s'y réparât. Mais, pour se garantir ou se disculper de toute accusation auprès de sa cour, il faisait mettre le sceau sur la porte du magasin où l'on avait enfermé les marchandises du vaisseau, tandis qu'il restait une autre porte non scellée par où l'on entrait et l'on sortait les effets qui étaient échangés dans ce commerce secret. Quand il était terminé, l'étranger, qui manquait toujours d'argent, demandait qu'il lui fût permis de vendre de quoi payer la dépense qu'il avait faite; permission qu'il eût été trop barbare de refuser. Cette facilité était nécessaire pour que le commandant ou ses agens pussent débiter impunément en public ce qu'ils avaient acheté d'avance en secret; parce qu'on supposerait toujours que ce ne pouvait être autre chose que les effets qu'il avait été permis d'acquérir. Ainsi se vidaient et se répandaient les plus grosses cargaisons.

La cour de Madrid se flatta de mettre fin à ce désordre en défendant l'admission des bâtimens étrangers dans ses ports, sous quelque prétexte que ce pût être. Mais les Jamaïcains, appelant la force au secours de l'artifice, se firent protéger dans la continuation de ce commerce par les vaisseaux de guerre anglais, qui recevaient cinq pour cent sur tous les objets dont ils favorisaient l'introduction frauduleuse.

Cependant, à cette violation éclatante et manifeste du droit public en succéda une plus

sourde et moins menaçante. Les navires expédiés de la Jamaïque se rendaient aux rades de la côte espagnole les moins fréquentées : mais surtout à deux ports également déserts ; celui de Brew à cinq milles de Carthagène , et celui de Grout à quatre milles de Porto-Bello. Un homme qui savait la langue du pays était mis promptement à terre pour avertir les contrées voisines de l'arrivée des vaisseaux. La nouvelle se répandait de proche en proche , avec la plus grande célérité , jusqu'aux lieux les plus éloignés. Les marchands venaient avec la même diligence ; et la traite commençait , mais avec des précautions dont l'expérience avait enseigné la nécessité. L'équipage du bâtiment était divisé en trois parties. Pendant que l'une accueillait les acheteurs avec politesse et veillait d'un œil attentif sur le penchant et l'adresse qu'ils avaient pour le vol , l'autre était occupée à recevoir la vanille , l'indigo , la cochenille , l'or et l'argent des Espagnols en échange des esclaves , du vif-argent , des soieries et d'autres marchandises qui leur étaient livrées. En même temps la troisième division , retranchée en armes sur le tillac , veillait à la sûreté du navire et de l'équipage , ayant soin de ne pas laisser entrer plus de monde à la fois qu'elle n'en pouvait contenir dans l'ordre.

Lorsque les opérations étaient terminées , l'Anglais regagnait son île avec ses fonds , qu'il avait communément doublés , et l'Espagnol sa demeure

avec ses emplettes , dont il espérait retirer un semblable et même un plus grand bénéfice. De peur d'être découvert , il évitait les grandes routes et marchait dans des chemins détournés , avec des nègres qu'il venait d'acheter et qu'il avait chargés de marchandises , distribuées en paquets d'une forme et d'un poids faciles à porter.

Cette manière de négocier prospérait depuis long-temps au grand avantage des colonies des deux nations , lorsque la substitution des vaisseaux de registre aux galions ralentit , comme l'Espagne se l'était proposé , la marche de ce commerce. Il diminua par degrés , et dans les derniers temps il était réduit à peu de chose. Le ministère de Londres , voulant le ranimer , pensa , en 1766 , que le meilleur expédient , pour rendre à la Jamaïque ce qu'elle avait perdu , était d'en faire un port franc.

Aussitôt les bâtimens espagnols du Nouveau-Monde y arrivèrent de tous les côtés pour échanger leurs métaux et leurs denrées contre les manufactures anglaises. Cet empressement avait cela de commode , que le gain dont il était la source était sans danger et ne pouvait être l'occasion d'aucune brouillerie ; mais il fallait s'attendre que la cour de Madrid ne tarderait pas à rompre une communication si nuisible à ses intérêts. La Grande-Bretagne le pensa ainsi ; et , pour continuer à faire couler dans son sein les richesses du continent voisin , elle jeta sur la côte des Mos-

quites les fondemens d'une colonie qui n'existe plus.

XXXIII.
Cultures
établies à la
Jamaïque.

La Jamaïque s'occupa long-temps beaucoup trop d'un commerce frauduleux, et trop peu de ses cultures. La première à laquelle les Anglais se livrèrent fut celle du cacao, qu'ils avaient trouvée bien établie par les Espagnols. Elle prospéra tant que durèrent les plantations de ce peuple, qui en faisait sa principale nourriture et son négoce unique. Les arbres vieillirent; il fallut les renouveler; mais, soit défaut de soins ou d'intelligence, ils ne réussirent pas, et on leur substitua l'indigo.

Cette production prenait des accroissemens considérables, lorsque le parlement la chargea d'un droit qu'elle ne pouvait porter, et qui en fit tomber la culture à la Jamaïque, comme dans les autres îles anglaises. Cette imprudente taxe fut depuis supprimée; on lui substitua même des gratifications: mais cette générosité tardive n'enfanta que des abus. Pour jouir du bienfait, les Jamaïcains contractèrent l'habitude qu'ils ont conservée de tirer cette précieuse teinture de Saint-Domingue et de l'introduire dans la Grande-Bretagne comme une richesse de leur propre sol.

On ne saurait regarder comme entièrement perdue la dépense que fait à cette occasion le gouvernement, puisque la nation en profite; mais elle entretient cette défiance, et, s'il faut le dire, cette friponnerie que l'esprit de finance a fait

naître dans toutes nos législations modernes entre l'état et les citoyens. Depuis que le magistrat n'a cessé d'imaginer des moyens pour s'approprier l'argent du peuple, le peuple n'a cessé de chercher des ruses pour se soustraire à l'avidité du magistrat. Dès qu'il n'y a point eu de modération dans les dépenses, de bornes dans l'imposition, d'équité dans la répartition, de douceur dans le recouvrement, il n'y a plus eu de scrupule sur la violation des lois pécuniaires, de bonne foi dans le paiement des impôts, de franchise dans les engagements du sujet avec le prince. Oppression d'un côté, pillage de l'autre. La finance poursuit le commerce, et le commerce élude ou trompe la finance. Le fisc rançonne le cultivateur, et le cultivateur en impose au fisc par de fausses déclarations. Ce sont les mœurs des deux hémisphères.

Dans le nouveau, il existait encore quelques plantations d'indigo à la Jamaïque lorsqu'on commença à s'y occuper du coton. Cette production eut un succès rapide et toujours suivi, parce qu'elle trouva sans interruption un débouché avantageux en Angleterre, où on la mettait en œuvre avec une adresse qui a été plutôt imitée qu'égalée par les nations rivales.

Le gingembre a été moins utile à la colonie. Les sauvages que les Européens trouvèrent dans les îles d'Amérique en faisaient assez généralement usage; mais leur consommation en ce